

Lettre ouverte

à M. André Vallini,

Président du Conseil général de l'Isère



Se déplacer autrement



FRAPNA

Grenoble, le 17 juillet 2009

Monsieur le Président,

le 7 juillet, le Tribunal administratif de Grenoble a annulé le PDU de l'agglomération grenobloise. Ce PDU 2007-2012 intégrait le projet de rocade nord et c'est cette intégration qui était à l'origine du recours déposé par nos associations.

Depuis les premières étapes de consultation, puis de concertation de ce projet, les élus du Conseil Général, M. Baïetto en particulier, se reposaient sur le PDU pour justifier l'utilité de la Rocade Nord.

Le vendredi 10 juillet, Monsieur Baïetto en sa qualité de Président du SMTC annonçait unilatéralement sa décision de suspendre tous travaux sur le tramway, suite au jugement du Tribunal Administratif, en invoquant sa volonté de ne pas prendre de risques d'engager des dépenses sur des projets figurant au PDU. Cette décision a été annoncée malgré une note technique des services de la Métro rappelant la jurisprudence constante du Conseil d'Etat en matière d'opposabilité du PDU aux seuls projets routiers.

A la demande de journalistes sur une décision similaire concernant la Rocade Nord, M. Baïetto, cette fois-ci en sa qualité de premier vice-président du Conseil Général, chargé notamment des transports, a répondu qu'il n'avait pas le pouvoir de prendre cette décision.

En tant que Président du Conseil Général de l'Isère, nous vous demandons solennellement de prendre rapidement la seule mesure qui s'impose suite au jugement du Tribunal administratif : suspendre toute étude sur le projet de rocade nord, et annuler (reporter sine die) l'enquête publique prévue à partir de septembre, toutes ces décisions et les dépenses inscrites au Budget du Département ayant perdu une partie de leur base légale

Nos associations, qui participent activement au débat démocratique sur un sujet aussi important dans un esprit constructif, réitèrent leur demande de faire étudier un scénario alternatif sans rocade, permettant de le comparer avec le projet actuel de rocade, sur la base de critères économiques, sociaux et environnementaux, conformément à l'article 1 de la loi Grenelle 1.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Monique Giroud
Présidente de l'ADTC

Francis Meneu
Président de la Frapna Isère